



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 21 octobre 2023

OURAGAN TAMMY : PASSAGE EN ALERTE VIOLETTE CYCLONIQUE

La trajectoire de l'ouragan Tammy le conduit, à présent, à passer en proximité immédiate de l'île de la Désirade à partir de 11h00. Au regard de la dégradation de la situation météorologique dans les toutes prochaines heures, le préfet de région a décidé du passage en **alerte violette cyclonique à compter de ce samedi 21 octobre à 9h30**.

Ce niveau d'alerte vise les phénomènes ayant un **impact extrêmement important** avec un **danger imminent et certain**.

Le préfet demande à la population de SE CONFINER et de respecter toutes les recommandations des autorités.

Une **cellule d'information du public (CIP)** de la préfecture est joignable au **09 70 80 90 40**.

Un rappel des mesures de sécurité :

Mesures collectives :

- L'activité économique est totalement arrêtée. Les entreprises et les commerces doivent avoir été impérativement protégés et les employés évacués ;
- Tous les déplacements sont interdits (sauf autorisation spéciale donnée par le préfet) ;
- Les mairies doivent avoir impérativement mis à l'abri les populations exposées ;
- Le dispositif de gestion de crise et les centres opérationnels doivent être activés en configuration maximale et les liaisons spéciales doivent fonctionner (INMARSAT...) ;
- **Les services opérationnels (SAMU, SDIS, Police, EDF, Gendarmerie, Routes de Guadeloupe...) doivent fonctionner en configuration de crise ;**
- Les informations sur le phénomène sont diffusées en continu sur les radios ;
- Le déploiement des opérations de secours peut être décidé par le Préfet en cas d'urgence absolue, dès lors que les conditions météo le permettent et que l'intervention des personnels de terrain peut se faire en sécurité.

En complément de ces mesures collectives, le préfet demande à chacun de se préparer en se tenant informé de l'évolution du phénomène et en respectant les mesures de sécurité suivantes.

Mesures individuelles :

- Rester à l'écoute des conditions météo diffusées à la radio et à la télévision, respecter les consignes des autorités ;
- Rester à l'abri et NE SORTIR SOUS AUCUN PRÉTEXTE ;
- S'éloigner des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de bris ;
- Se réfugier si possible dans la pièce la plus sûre de votre habitation ;
- Se préparer à subir des coupures d'électricité et d'eau potable ;
- N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité ;
- En toute situation, rester calme et ne pas paniquer ;
- Attendre impérativement les consignes des autorités diffusées sur les radios avant de changer de posture.
- Interdiction de circuler à pied ou en voiture sous peine de sanctions, même si les opérations de secours peuvent intervenir ponctuellement ;
- Ne pas utiliser de feu à flamme nue.

Contact presse : Anna GOUTTENOIRE 0690 58 80 59